



PREFET DES LANDES

AVIS AU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement
LES FERMIERS LANDAIS à SAINT-SEVER

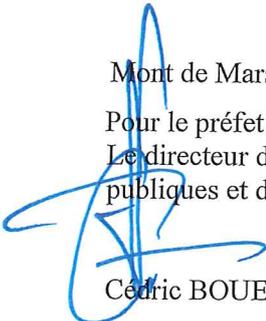
Par arrêté du **11 JAN. 2018**, le préfet des Landes a autorisé l'exploitation des installations d'abattage de volailles, de découpe de viandes de volailles et de conditionnements de viandes de volailles domestiques situées sur la commune de SAINT-SEVER suite au projet d'extension de l'établissement LES FERMIERS LANDAIS située Zone Industrielle à SAINT-SEVER .

Les prescriptions de cet arrêté remplacent celles de l'arrêté d'autorisation du 4 octobre 2010

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du texte intégral de cet arrêté à la mairie de SAINT-SEVER, ou à la préfecture des Landes, Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

Mont de Marsan, le

Pour le préfet et par délégation, **11 JAN. 2018**
Le directeur de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial


Cédric BOUET

